



Flash

DCI

✉ **Aux secteurs**
✉ **Aux syndicats**

A l'attention des militants CGT

Notre fédération CGT des cheminots a été reçue par la Direction le lundi 15 juin 2009 dans le cadre de la DCI déposée par notre organisation le mercredi 10 juin 2009.

En introduction, nous avons rappelé que cette DCI et son contenu revendicatif se situait dans le prolongement des mobilisations engagées le 29 janvier 2009. En ce sens, nous avons développé et argumenté les éléments et points forts de la DCI (voir DCI).

■ POSITION DE LA DIRECTION

Sur la volonté de la Direction de passer en force la consultation sur le projet de création d'une Direction des circulations ferroviaires et de 21 établissements Infra circulation lors du CCE des 16 et 17 juin 2009.

La Direction maintient sa position et refuse d'entendre nos arguments sur le fond et sur la forme (voir courrier unitaire sur le sujet et date du 10 juin 2009). Il est clair qu'au nom d'une préconisation européenne transcrite dans le projet de loi ARAF, mais pas voté à ce jour à l'Assemblée Nationale (dossier prévu en septembre), la Direction de la SNCF profite de la situation et de la période pour accélérer son calendrier des réformes structurelles et organisationnelles de l'entreprise.

■ SUR LE PROJET "SIMPLIFIER LA SNCF"

La Direction considère avoir procédé à de fortes inflexions sur son projet initial. Elle reconnaît, malgré tout, que les annonces nationales ne se traduisent pas toujours dans les faits et dans la réalité des établissements.

■ SUR LE FRET

La Direction met en avant le fait qu'il faut travailler à se mettre en adéquation sur le diagnostic et tente de

mettre en avant la seule problématique publique avec l'objectif d'écarter ses propres responsabilités.

■ SUR L'EMPLOI

La Direction reconnaît le ralentissement des recrutements en mettant en avant le prolongement de carrière de certains agents et les gains de productivité pour rattraper l'explosion du coût par agent. Rien que ça !

Sur ce point, la Direction admet que l'externalisation des activités a été trop poussée et réfléchit sur le sujet.

■ SUR LES SALAIRES

La Direction confirme les négociations salariales d'ici la fin du mois de juin. Dans ce cadre, notre fédération sera reçue en bilatérale le 18 juin 2009.

Les réponses de la Direction au contenu de cette DCI appellent à un renforcement de la pression revendicative dans le cadre d'actions locales et régionales autour notamment des négociations salariales du 25 juin 2009.

D'ores et déjà, chaque secteur et syndicat doivent envoyer une motion de protestation liée à l'ordre du jour du CCE des 16 et 17 juin 2009.

La Fédération